



ASSEMBLEE GENERALE
23 mars 2016
COMPTE RENDU

L'an deux mil seize, le 23 mars, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Eric de LAFORCADE, Président.

Etaient présents : P. de CASTELLANE, F. LONGUET, E. de LAFORCADE, P.M. LAMELLIERE, M. HERME, D. LEDOUX, J.B. RAULT, C. BOIS, G. PAISNEL, S. PAYSANT, A. FAUTRAT, O. BECK, J. DOYERE, F. GOURDET, J. TALBOT, G. GEYELIN, C. CAPT, S. BELHAIRE, D. MAIRESSE, B. MALHERBE, S. HARDY, H. GUILLE, P. le MIERE.

Absents excusés : C. MARIE (procuration E. de LAFORCADE), D. MARIE (procuration J.B. RAULT), J. DURET (procuration P.M. LAMELLIERE), M. PERAULT (procuration S. PAYSANT), J. BESNARD, (procuration B. MALHERBE).

Secrétaire de séance : J. TALBOT

Le compte rendu de l'assemblée générale du 09 février 2016 est validé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président accueille Monsieur Michel HERME, maire de Hérenquerville.

Une minute de silence est observée suite aux attentats meurtriers de Bruxelles.

1 – Autorisation de signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Manche relative à une mission d'inspection hygiène et sécurité dans les locaux techniques intercommunaux

Hubert Pagnier indique qu'il s'agit d'un examen du contexte local vis-à-vis des risques professionnels (électricité, matériels...) potentiels au regard des compétences et des activités exercées par la collectivité (services techniques uniquement : l'atelier de Hérenquerville, les réservoirs AEP et l'usine des eaux de Quettreville).

Le Centre de Gestion propose une journée d'intervention pour effectuer des visites détaillées et l'inventaire des documents administratifs disponibles. Une convention pour mission d'inspection d'une journée au coût de 410,00 € doit être signée pour préciser les termes de cette visite et fera l'objet d'un rapport qui permettra de connaître les améliorations à apporter en terme de sécurité au travail.

Un assistant-conseiller de prévention interne (acmo) devra être nommé (un de nos agents). Il pourra bénéficier d'une formation initiale de 5 jours, gratuite, au CdG50 (3 jours en juin + 2 jours en septembre à St Lô).

Monsieur Mairesse demande si cette visite ne pourrait pas être différée du fait de la fusion prochaine.

Monsieur le Président précise que la sécurité des agents doit être une priorité.

Monsieur Geyelin ajoute que s'il arrivait un accident, la collectivité serait envoyée devant un tribunal et le fait d'entamer cette procédure d'inspection est nécessaire.

Monsieur Malherbe précise que 50% des accidents du travail ne sont pas liés à l'utilisation de machines mais à la posture. Une formation « gestes et posture » s'impose pour tous les agents. Il faut savoir qu'en cas d'accident, le représentant de la collectivité paye sur ses fonds propres.

Délibération n° 2016-03-13 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de saisir les services du centre de gestion de la Manche pour une mission d'inspection des locaux utilisés par les services techniques et dans ce cadre autorisent Monsieur le Président à signer une convention qui fixera les modalités de la mission ainsi que son coût.

2 – Proposition de création d'un poste de catégorie B, animateur territorial, à temps complet

Evelyne Lesage indique qu'un agent de l'accueil de loisirs est en poste depuis le 05 août 2013 en qualité d'adjoint d'animation de deuxième classe. Cet agent vient d'être admis au concours d'animateur. La collectivité n'a pas obligation de créer le poste mais il ne serait pas judicieux de former à nouveau une nouvelle personne pour prendre la direction de l'accueil de loisirs.

A compter du 22 juin 2016, cet agent, s'il reste en catégorie C sera avancé à l'échelon 4 du grade d'adjoint d'animation, indice brut 343, indice majoré 324.

Si cet agent devient catégorie B, sans prendre en considération la réforme du cadre d'emplois des catégories B en cours, il serait nommé à l'échelon 3 avec une ancienneté acquise majorée de 1 an, indice brut 356, indice majoré 332 soit une augmentation brute + charges de 48,60 € par mois pour la collectivité (583,20/an).

Délibération n° 2016-03-14 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste de catégorie B animateur territorial à temps complet. La publicité sera effectuée en cours d'année pour une nomination au 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Mairesse propose de supprimer le poste de catégorie C occupé actuellement par cet agent.

Evelyne Lesage indique que ce poste pourrait être repris par l'agent en charge de l'escalade. En effet, la collectivité est allée chercher cet agent auprès de l'association qui l'employait. Il est actuellement recruté en tant que contractuel et rémunéré sur un grade de catégorie B. Afin de sécuriser son emploi, l'agent souhaiterait être intégré sur le poste de catégorie C ainsi vacant.

3 – Programme LEADER 2014/2020 comité de programmation : Madame PAYSANT souhaite se retirer du poste de suppléante, Mme Bois propose sa candidature.

Délibération n° 2016-03-15 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, nomme Madame Charlyne BOIS en qualité de suppléante au programme LEADER 2014/2020.

4 – Proposition de signature d'une convention de maîtrise s'œuvre avec la DRD pour les travaux de voirie

La maîtrise d'œuvre s'élève à 5 % du montant HT des travaux. Ce montant est inclus dans l'enveloppe prévue en section d'investissement retenue lors de la préparation budgétaire 2016.

Délibération n° 2016-03-16 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer une convention de maîtrise d'œuvre avec la DRD pour les travaux de voirie.

5 – Autorisation pour la signature du nouveau contrat enfance jeunesse « CEJ3 »

Délibération n° 2016-03-17 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer le contrat Enfance Jeunesse « CEJ3 » avec la CAF pour la période 2016/2018.

6 – Assurance Dommage-ouvrage pour les travaux du siège communautaire : point reporté à la prochaine Assemblée Générale.

7 – Point sur le PLUi

Monsieur le Président indique que plusieurs débats ont eu lieu. La CBC n'a pas la compétence et la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande a pris la compétence mais n'a pas prescrit le PLUi.

La date butoir pour la finalisation du PADD est fixée au 27 mars 2017, impossible à tenir.

De plus, il y a le coût, qui va payer ? Il faut compter 300 000 € pour un PLUi et 150 000 € pour le PADD. Qui décidera demain ? Pour avoir des réponses à ces questions, une réunion spécifique a été demandée à la CBC, elle se tiendra le 22 avril à 9h30 salle R1 mairie de Coutances (et non le 21 avril comme annoncé).

Monsieur Malherbe souhaiterait avoir une idée de l'enveloppe globale avec un échéancier de paiement.

Monsieur le Président indique que Monsieur Hervé Wattel (SMPC) assistera à cette réunion et pourra apporter des précisions.

Monsieur Rault précise qu'il y a une démarche parallèle de révision du SCOT et qu'il faudra bien deux années pour avoir un document à jour.

Monsieur Beck souligne le cheminement administratif terrible à cause des contentieux sur la côte. Quoique l'on fasse, il y aura sans doute des recours, le soutien administratif doit être parfait.

Monsieur Malherbe ajoute qu'il faut s'entourer d'un juriste.

Monsieur de Castellane évoque une volonté affichée pour soutenir ce projet ou pour le rendre aux communes.

8 – Point de situation sur la construction du futur EPCI

Monsieur le Président rappelle le vote de la CDCI pour le rapprochement de trois collectivités et évoque la nouvelle répartition du nombre de délégués : 93 sièges dont 15 pour Coutances, 5 pour Agon-Coutainville, 3 pour Quetteville, 2 pour Montmartin et Orval/Sienne... et 1 pour toutes les autres communes.

Monsieur Geyelin soulève le fait que Quetteville/Sienne aura 3 sièges au lieu de 5 et comme c'est l'ordre du tableau qui sera pris en compte, l'ancienne petite commune (Hyenville) ne sera plus représentée.

Monsieur Guille évoque les réunions qui ont eu lieu entre les trois entités et où Montmartin a exposé un document de travail (document remis aux délégués). Lors de la dernière réunion, les élus des anciennes collectivités ont donné des exemples concernant l'organisation des pôles de proximité. La CBC fonctionne avec un Vice-Président sur chaque ancien territoire. Une lecture des compétences a été effectuée ; certaines sont exercées par les trois entités et seront

systématiquement reconduites. Pour les compétences qui diffèrent, des réunions thématiques vont être proposées avec des groupes de travail.

Monsieur Geyelin indique que les « VP thématiques » se croisent avec les « VP territoriaux ». Il y a eu un début de mutualisation avec le personnel des communes mais ce sujet doit être éclairci.

Monsieur Rault ajoute que les pôles de proximité sont en lien avec les maires et avec toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par une thématique et ce avant chaque assemblée générale.

Monsieur Guille souhaiterait que cette organisation soit améliorée notamment pour la gestion du personnel. L'idée majeure est de garder la proximité. Les propositions émaneront des groupes de travail et seront validées collégialement.

Monsieur le Président indique que 3 élus de chaque entité sont prévus dans chaque groupe de travail. A ces élus, peuvent s'adjoindre des personnes qui connaissent le sujet. Nous souhaitons que nos missions soient pérennisées, apporter notre pierre à l'édifice.

Monsieur Guille donne pour exemple notre équipe voirie qui est liée aux secours. Il ne faut pas mettre à mal le service de secours si nos agents interviennent sur un autre territoire.

Monsieur de Castellane évoque la sous-représentation des communes littorales dans les actuels groupes de travail.

Monsieur Lamellière confirme les dires de Monsieur de Castellane en évoquant la problématique de compétence et d'éclairage qui n'est pas représentée.

Monsieur le Président indique que l'information sera remontée et informe qu'un tableau pour inscription suivant des commissions thématiques va être transmis par mail et devra impérativement être retourné à la Communauté de Communes pour le vendredi 25 mars.

Monsieur Beck évoque les différences entre Saint-Lô et Coutances et demande s'il y a déjà des études pour un rapprochement.

A priori, il y aurait déjà un regard vers l'est.

Monsieur Guille fait état de la structure du SMPC qui devrait tomber puisque ce syndicat, suite à la fusion, sera assis sur seulement deux communautés de communes.

Fin de séance à 21h35.